

# Theatres & Concerts



*"Honneur Sacré de la Patrie  
Coeur de nos braves  
Marthe Cheval"*

Le Numéro :  
0 fr. 50

Le Numéro :  
0 fr. 50

## LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT AU CONSERVATOIRE

*D'importantes réformes, qui, en d'autres temps, auraient fait couler des flots d'encre, ont été apportées, au début de la présente année scolaire, au règlement intérieur de notre Conservatoire national. Nul n'était plus qualifié que M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts pour développer les considérations qui l'ont amené à les réaliser, pour en préciser l'esprit et en faire ressortir les avantages. Nous avons donc sollicité une audience que le Ministre a bien voulu nous accorder et à l'issue de laquelle il nous a adressé le commentaire suivant dont nous sommes heureux de pouvoir offrir la primeur à nos lecteurs.*

Vous me demandez d'indiquer et de commenter, pour les lecteurs de votre nouvelle Revue, les grandes lignes des réformes récemment apportées aux règlements du Conservatoire national de Musique et de Déclamation.

J'ai eu comme premier souci de rappeler aux élèves du Conservatoire qu'ils n'étaient que des élèves et j'ai, en



Photo Henri Manuel.

M. Gabriel Fauré,  
directeur du Conservatoire.

conséquence, organisé un contrôle rigoureux de la présence dans les classes.

J'ai doté chaque élève d'un livret scolaire sur lequel seront consignées les notes de tous ses professeurs et toutes ses notes d'examen. Ce livret sera mis sous les yeux des membres du jury, au moment du concours, et j'ai déjà pu constater que les élèves, se rendant compte de sa valeur, apportent cette année dans leurs études plus de régularité et un plus grand désir de mériter la confiance de leurs professeurs.

J'ai voulu également rendre à ces derniers l'autorité morale dont ils ont besoin. L'importance des notes qu'ils donnent et l'influence de ces notes sur l'esprit du jury les ont amenés à avoir sur leurs élèves une plus complète autorité. Je leur ai permis, en les plaçant à nouveau dans les jurys d'admission, d'avoir une action efficace sur le recrutement des élèves de notre grande école, ce qui ne saurait avoir aucun inconvénient, puisqu'ils sont intéressés plus que quiconque à ne voir entrer au Conservatoire que des natures pleines de promesses. J'ai pu ainsi arriver à les rendre responsables des résultats de leur enseignement,

puisque'ils participent au choix des élèves et qu'ils ont sur eux une autorité absolue.

Enfin, j'ai interdit aux jeunes gens et aux jeunes filles du Conservatoire, qui ne sont pas encore des artistes, d'aller jouer, comme ils le faisaient auparavant, quelquefois sur des scènes indignes d'eux; comme il en est beaucoup de peu fortunés et que je les obligeais à se consacrer uniquement à leurs études, j'ai créé des bourses de 1.000, 1.200 et 1.500 francs, et j'ai fondé l'Association des Anciens élèves du Conservatoire qui, déjà, est venue en aide à un certain nombre de jeunes élèves.

Si j'ajoute que nous avons contribué à la création et à la vie d'une cantine qui fonctionne dans le Conservatoire même, on sera convaincu que tout a été fait pour que, dans cette maison, on puisse travailler en toute tranquillité d'esprit.

La question s'étant posée de savoir s'il n'y avait pas lieu de modifier profondément la composition du Conseil supérieur, je l'ai résolue par l'affirmative. J'ai réduit le nombre de ses membres et je lui ai donné un rôle plus important, voulant m'assurer ainsi la collaboration assidue des hommes éminents qui le composent. Il est impossible de faire inspecter les classes du Conservatoire, car il serait difficile de trouver des inspecteurs ayant plus de valeur et d'autorité morale que les professeurs eux-mêmes.

Mais le Conseil supérieur déléguera aux examens de janvier et de juin certains de ses membres qui lui feront un rapport sur la marche de l'enseignement général et sur les résultats de chaque classe en particulier. Ainsi l'enseignement sera contrôlé, et le Conseil supérieur, véritable Conseil technique, pourra nous indiquer les réformes à faire, avec les observations à présenter s'il y a lieu.

Permettez-moi d'appeler l'attention de vos lecteurs sur un petit point de ma réforme auquel j'attache une grande importance. Les professeurs du Conservatoire sont nommés à vie, et si les choix sont faciles pour les titulaires des classes d'instruments, ils le sont beaucoup moins pour les classes de déclamation lyrique ou dramatique. Tel grand artiste peut faire un médiocre professeur, et tel artiste de second ordre peut donner un enseignement remarquable. Ils ne seront plus à l'avenir nommés que pour deux ans, et leur nomination ne sera définitive que si elle est renouvelée au bout de ce temps, après avis du Conseil supérieur.

Ce qu'il faut bien dire surtout, c'est que mes réformes ne sont nées que de l'intérêt passionné que je porte au Conservatoire. C'est parce que je sais la valeur des maîtres qui y enseignent, c'est parce que je sais combien l'avenir artistique de la France est attaché aux résultats de cet enseignement, que j'ai voulu plus d'ordre, plus de méthode et plus de travail. Les résultats nous diront si je me suis trompé.



Photo Manuel.

M. Albert Dalimier.